



Communauté de Communes
FAUCIGNY GLIÈRES

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
BUDGET PRIMITIF 2022**

COMMUNAUTE DE COMMUNES FAUCIGNY GLIERES

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes Faucigny-Glières ; elle est disponible sur le site internet de la CCFG.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président de la CCFG, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été voté le 31 janvier 2022 par le Conseil Communautaire. Il peut être consulté sur simple demande au Service Finances de la CCFG aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 20 décembre 2021 au Conseil Communautaire. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.
- maintenir un niveau d'investissement important pour soutenir l'activité économique et maintenir les services à la population tout en maîtrisant l'endettement.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la Communauté de Communes ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

LE BUDGET PRINCIPAL

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

Pour notre collectivité :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centres de loisirs, médiathèque, service jeunesse, centre nautique (budget annexe)...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Le budget de fonctionnement 2022 de la CCFG s'équilibre à **24 091 395 €**

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 du budget principal de la CCFG s'élèvent à **23 471 395 euros**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel intercommunal, l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent **39 %** des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 du budget principal de la CCFG s'élèvent **21 127 152 euros**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la CCFG à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau, soit pour ce budget primitif 2022 un montant de **2 344 243 €** (1 802 243 € de prélèvement et 1 162 000 de dotation aux amortissements – 620 000 € de recettes d'ordre).

Les recettes de fonctionnement des EPCI ont beaucoup baissé du fait des aides de l'Etat en constante diminution. Toutefois en 2021, la contribution de la CCFG au redressement des finances publiques a été supprimée conformément à l'article 250 de la Loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 qui prévoit de réduire le montant du prélèvement de CRFP proportionnellement à la baisse, si elle est supérieure à 5 % des recettes de fonctionnement par habitant constatées en N-2 (soit 2019 pour 2021) par rapport à leur niveau de 2015.

| | 2015 | 2019 |
|--|------------|------------------|
| RRF | 24 555 178 | 22 469 251 |
| nb d'habitants (A) | 25 941 | 28 044 |
| RRF/hab | 947 | 801 |
| évolution en % | | -15,4% |
| plafonnement de l'écart à -5% du montant de 2015 | 24 555 178 | 23 327 419 |
| soit par hab | 947 | 832 |
| écart entre 2015 et 2019 (B) | | 115 |
| Montant de la minoration CRFP (A * B) | | 3 218 412 |

Il existe trois principaux types de recettes pour une collectivité :

- Les impôts locaux : **13 607 139 €**
- Les dotations et subventions versées par l'Etat, de Département, la Région : **7 461 257 €**
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : **2 166 762 €**

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|--|----------------------|---|----------------------|
| Dépenses courantes | 4 061 270,00 | Excédent brut reporté | 0,00 |
| Dépenses de personnel | 8 284 880,00 | Recettes des services | 2 166 762,00 |
| Autres dépenses de gestion courante | 2 441 798,00 | Impôts et taxes | 13 607 139,00 |
| Dépenses financières | 460 000,00 | Dotations et participations | 7 461 257,00 |
| Dépenses exceptionnelles | 5 500,00 | Autres recettes de gestion courante | 220 237,00 |
| Atténuations de produits (Attribution de compensation aux communes, FPIC et contribution au redressement des finances publiques) | 5 868 704,00 | Recettes exceptionnelles | 0,00 |
| Dépenses imprévues | 5 000,00 | Atténuation de charges | 16 000,00 |
| Total dépenses réelles | 21 127 152,00 | Total recettes réelles | 23 471 395,00 |
| Charges (écritures d'ordre entre sections) | 1 162 000,00 | Produits (écritures d'ordre entre sections) | 620 000,00 |
| virement à la section d'investissement | 1 802 243,00 | | |
| Total général | 24 091 395,00 | Total général | 24 091 395,00 |

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2022 :

- *Concernant les ménages*
 - Taxe foncière sur le bâti : 3% identique à 2021
 - Taxe foncière sur le non bâti : 3.05 % identique à 2021
 - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 10.5 % identique à 2021

- *Concernant les entreprises*
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 21.67 % identique à 2021

- Gémapi : le Conseil Communautaire vote un produit (593 200 €), celui-ci est réparti entre toutes les personnes physiques et morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente aux communes membres de l'EPCI à fiscalité propre.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation) devraient s'élever à **22 300 €** pour la dotation d'intercommunalité et **2 171 000 €** pour la dotation de compensation soit une baisse de **2.13 %** par rapport à l'an passé.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle reste inchangée à **1701 248 €**.

Le Fonds National de Garantie Individuel (FNGIR) devrait être inchangé également à **3 261 307 €**

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la CCFG à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la CCFG regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement

perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à **16 224 857 €**

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|--|----------------------|--|----------------------|
| solde d'investissement reporté | - | Virement de la section de fonctionnement | 1 802 243,00 |
| Subventions d'investissement | 400 000,00 | Affectation de résultat 2020 | |
| Dotations, fonds divers | 2 244 970,00 | FCTVA + Taxe d'Aménagement | 1 360 000,00 |
| Immobilisations incorporelles + subv d'équipements versées | 3 514 781,00 | Subventions d'investissement | 3 642 064,00 |
| immobilisations corporelles et en cours | 5 488 166,00 | Cessions d'immobilisations | 0,00 |
| Remboursement capital des emprunts | 2 421 200,00 | Emprunt | 6 722 810,00 |
| Autres travaux (opérations sous mandats, cpte de tiers) | 1 235 740,00 | Autres recettes (opérations sous mandats, cpte de tiers) | 1 235 740,00 |
| Autres dépenses | 300 000,00 | Autres recettes | 300 000,00 |
| Charges (écritures d'ordres entre sections) | 620 000,00 | Produits (écritures d'ordre entre sections) | 1 162 000,00 |
| Total général | 16 224 857,00 | Total général | 16 224 857,00 |

c) Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

L'ENFANCE ET LA PETITE ENFANCE :

- Les Participations pour la construction des restaurants scolaires de Contamine et AYZE
- La fin des travaux de construction du restaurant scolaire A & J NICOLLET qui ont démarrés à l'automne 2020
- Les travaux de la Micro-Crèche des Ramettes
- Le début des études pour le restaurant scolaire et la crèche de Marignier, ainsi que la MAM de Glières Val de Borne

LES EQUIPEMENTS CULTURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

- La poursuite des travaux de restauration du château des Sires du Faucigny (cette opération est subventionnée à 80 % par l'Etat/la Région/l'Europe/le Département) : fin des travaux sur les abords et le bâtiment des Prisons et début des travaux sur le parvis Ouest et le bâtiment Central

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

- La poursuite du Fonds Air Industrie
- Le schéma directeur de randonnée
- Le Fonds Air Bois et l'OPAH

LA VOIRIE/LES MODES DOUX/L'URBANISATION :

- La fin des travaux sur la rue du Manet/rue d'Asnière à Bonneville
- Le cheminement Piéton Pontchy/Dessy à Bonneville
- La requalification de la rue des Champs à Bonneville
- La fin de la 1^{ère} tranche du cheminement piétons à Thuet à Bonneville
- La rue d'Andey à Bonneville
- Le Pont des Samsons à Contamine
- Le versement annuel au CD74 pour le contournement de Marignier
- Le dernier versement au CD74 pour le giratoire de Thuet
- La route d'Anterne/Champ Long à Marignier
- Le carrefour à feux RD 1205 à Vougy

De nombreuses opérations sur les différentes communes en voirie divers, et des études diverses

La mobilité – schéma cyclables pour 270 000 €

- Les travaux sur la voie verte Ecole Ayze
- Des études concernant les différentes voies vertes sur les communes de Bonneville/Vougy/Marignier/Contamine

L'accompagnement à l'Urbanisation pour 2.8 M€

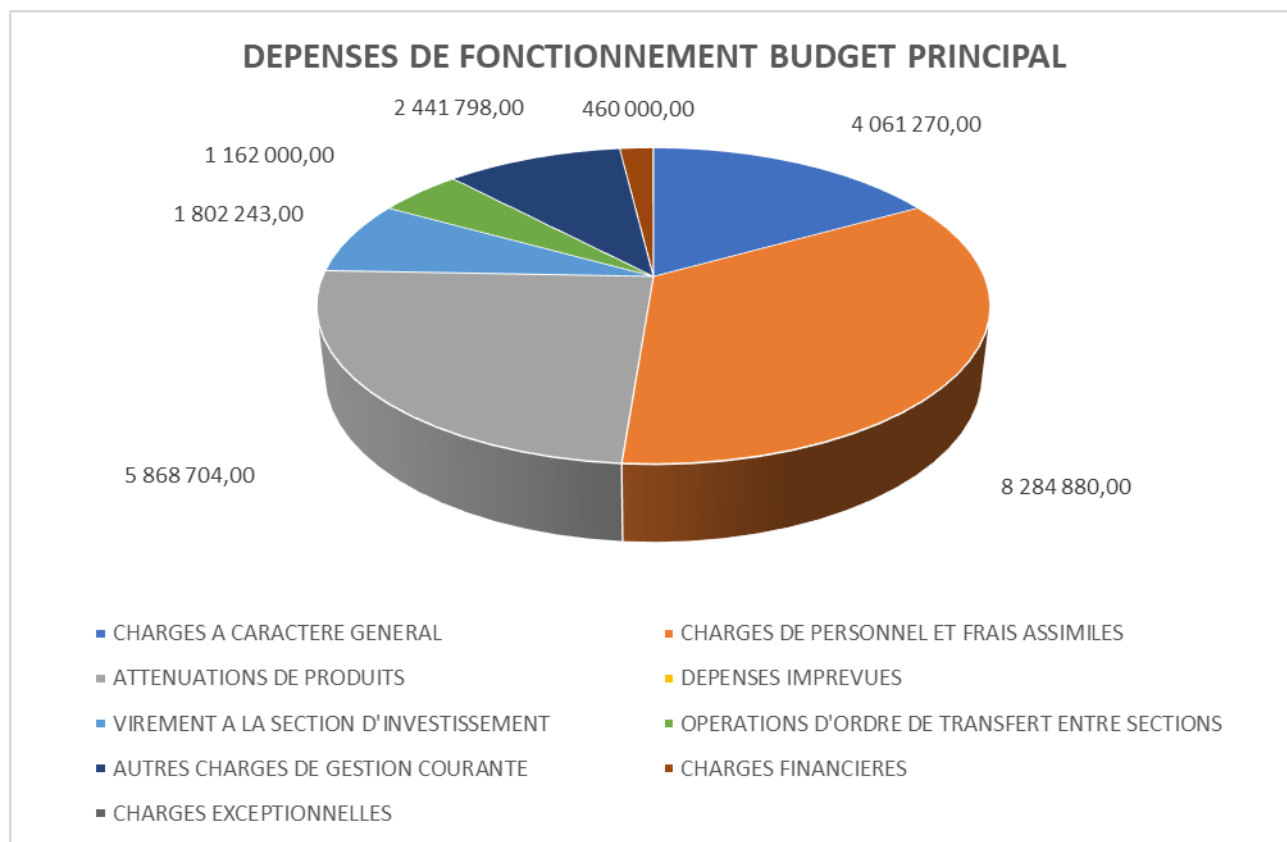
- La requalification du Centre Village d'Ayze
- Le cœur de Village de Contamine sur Arve
- Le cœur de Ville de Marignier
- Le cœur de Village de Glières Val de Borne
- La requalification du centre de Vougy
- Le début des études sur les rues du Centre-Ville de Bonneville

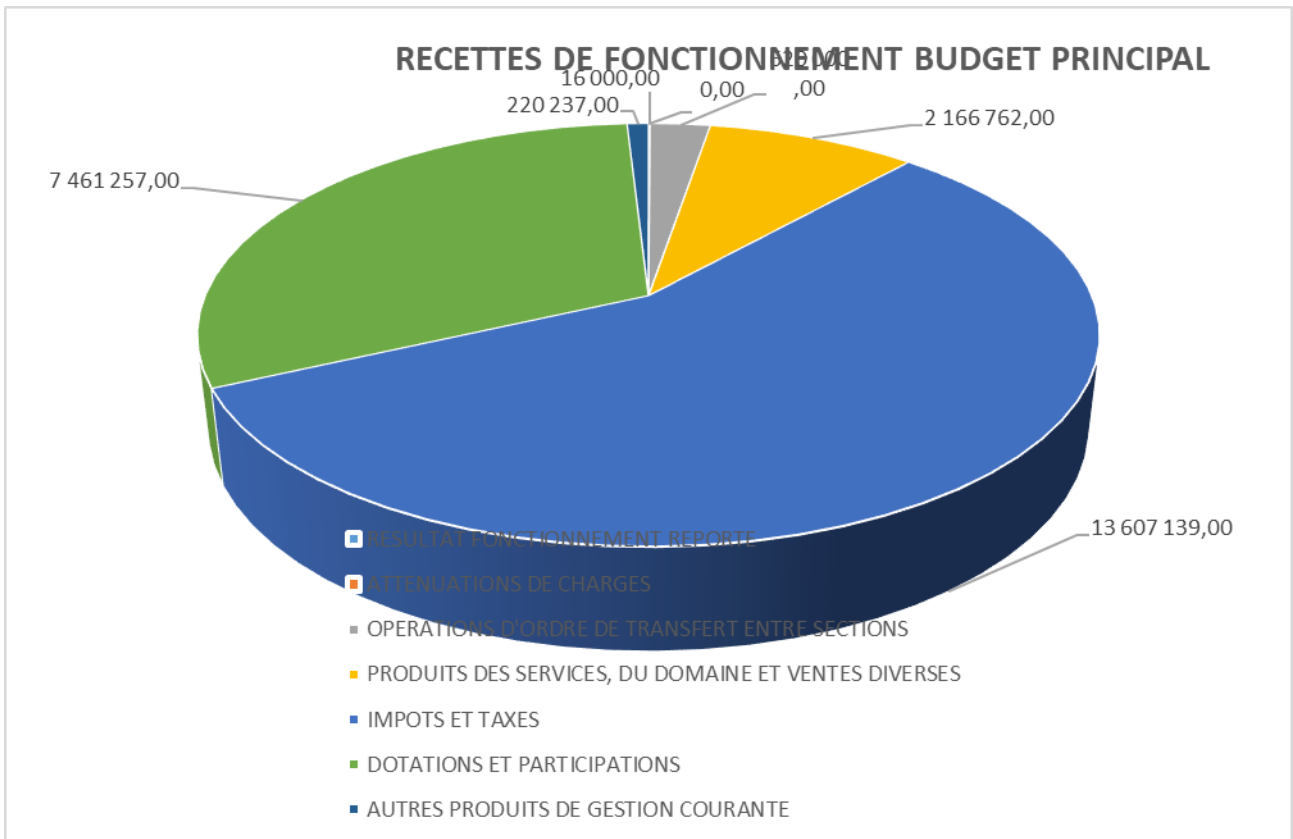
d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat
- de la Région
- du Département
- de l'Europe
- Fonds de concours
- Autres

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

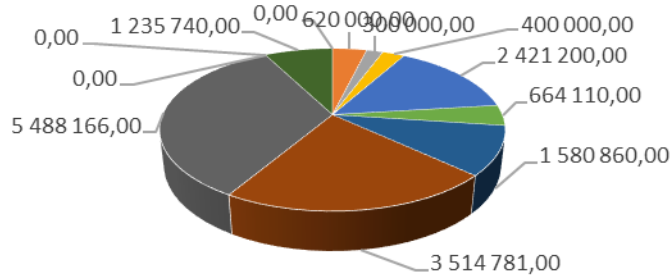
a) Recettes et dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire :





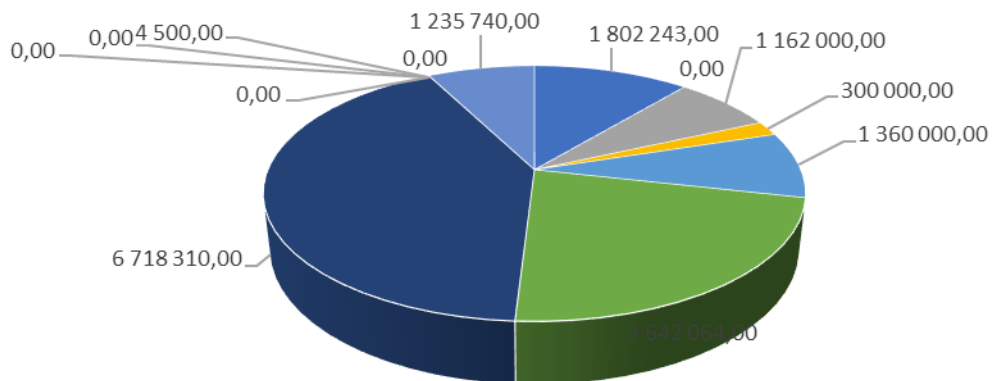
b) Recettes et dépenses d'investissement par chapitre budgétaire :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL



- SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT
- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS
- OPERATIONS PATRIMONIALES
- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES
- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- IMMOBILISATIONS EN COURS

RECETTES D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL



- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS
- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES
- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES
- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES
- IMMOBILISATIONS EN COURS
- OPERATIONS SOUS MANDAT (RECETTES)
- PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS
- OPERATIONS PATRIMONIALES
- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
- Dépôts de Cautionnement
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

b) Principaux ratios

| | |
|---|-------------|
| Dépenses réelles de fonctionnement/population | 753,6797945 |
| Produit des impositions directes/population | 485,4144906 |
| Recettes réelles de fonctionnement/population | 837,3071846 |
| Dépenses d'équipement brut/population | 401,2527469 |
| Encours de la dette/population | 817,1230604 |
| Dotation globale de fonctionnement/population | 78,2427226 |
| Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement (2) | 39,21% |
| Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2) | 66,95% |
| Dépenses de fonct.Dette/Recettes réelles de fonct. (2) | 100,33% |
| Dépenses d'équipement brut/Recettes réelles de fonctionnement (2) | 47,92% |
| Encours de la dette/recettes de fonctionnement(2) | 97,59% |

c) Etat de la dette

Au 31 décembre 2021, le capital restant dû était de 23.8 M € (budget principal + budgets annexes Centre Nautique et Gestion des Déchets) et la capacité de désendettement de 6.09 années.

LES BUDGETS ANNEXES

Neufs budgets annexes sont rattachés au budget principal de la CCFG :

- a. Le budget annexe du Centre Nautique
- b. Le budget annexe de la Gestion des Déchets
- c. Le budget annexe GEMAPI pour la Gestion des milieux aquatique et la prévention des inondations
- d. Cinq budgets annexes pour les zones d'activités économiques implantées sur les communes d'Ayze, Bonneville, Contamine sur Arve, Marignier et Vougy.
- e. Le budget annexe fibre optique

a) Budget Annexe du Centre Nautique

Il s'équilibre à la somme de **1 294 937 €** en fonctionnement et à **193 450 €** en investissement

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- Les dépenses courantes (fluides, entretien du bâtiment et de ses abords, du matériel, etc...pour un montant de **542 440 €**
- Les dépenses de personnel pour un montant de **735 982 €**
- Des charges financières pour **2 500 €**
- Des dotations pour amortissements pour **12 000 €**

Les recettes de fonctionnement comprennent :

- Les produits des entrées, activités et cours pour un montant de **600 000 €**
- La prise en charge du déficit par le budget principal pour un montant estimé de **632 237 €**

Les dépenses d'investissement comprennent :

- Des acquisitions diverses de matériel pour le bassin et des travaux d'entretien sur le bâtiment

La section d'investissement sera financée par du FCTVA, et un emprunt à hauteur de **154 450 €**

b) Budget Annexe Gestion des Déchets

Il s'équilibre à **3 970 815 €** en fonctionnement et à **2 335 600 €** en investissement.

Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment :

- Les dépenses courantes (fluides, entretien matériel et véhicules notamment les bennes à ordures ménagères, et enlèvement des déchets dans les déchetteries et les points d'apports volontaires (collective sélective), etc...pour un montant de **1 502 330 €**
- Les dépenses de personnel pour un montant de **873 239 €**
- La participation au SIVOM de Cluses pour l'incinération des ordures ménagères pour un montant de **1 100 000 €**

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement :

- | | |
|--|--------------------|
| ➤ De la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : | 3 456 000 € |
| ➤ De la redevance spéciale, location de containers, et redevance pour enlèvement déchets en déchetterie | 261 000 € |
| ➤ Remboursement de la part excédent collecte sélective Par le SIVOM de Cluses | 100 000 € |

Comme pour le budget principal, l'écart entre le volume total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement, pour ce budget 2022, c'est une somme de **482 412 €** (comprenant le prélèvement pour investissement à hauteur de **232 412 €** et la dotation d'amortissement de **250 000 €**)

Les dépenses d'investissement comprennent :

- Les travaux d'aménagement de points d'apports volontaires et l'acquisition de containers semi-enterrés pour un montant de plus de **1.3 M €**
- Des études pour le déplacement de la déchetterie de Glières-Val-de-Borne, et l'éventuel démarrage des travaux
- Quelques travaux dans les déchetteries
- Le remplacement d'une benne à ordures ménagères
- Les travaux de construction d'un nouveau bâtiment pour le service Propreté/Déchets

Cette section d'investissement est financée en grande partie par l'auto financement (prélèvement sur le fonctionnement et dotation aux amortissements), mais aussi par le FCTVA sur les travaux et acquisitions pour un montant de **342 000 €**. Afin d'équilibrer la section d'investissement, un emprunt prévisionnel de **1.2 M€** sera nécessaire.

c) Budget annexe GEMAPI

Il s'équilibre à **593 200 €** en fonctionnement et à **11 100 €** en investissement

Les dépenses comprennent pour la plus grande partie la participation au SM3A et au syndicat de Bellecombe pour montant de **510 600 €** (en augmentation de 1.50 € par habitant) ainsi que des dépenses diverses (fournitures et personnel) relatives aux travaux sur les zones humides non prises en charge par le SM3A pour un montant d'un peu plus de **72 000 €**

Ces dépenses sont financées par la taxe GEMAPI adossée aux taxes foncières, et cotisation foncière économique.

En investissement, inscription d'une somme de **11 100 €** pour travaux divers financés par un prélèvement sur le fonctionnement.

d) Les budgets annexes des zones d'activités économiques

BUDGET ANNEXE ZAE d'AYZE

Il s'équilibre à :

- **242 335 €** en fonctionnement
- **165 000 €** en investissement

Des travaux, suite à un problème d'inondation, sont prévus sur cette zone. En recettes, la vente du dernier lot devrait être réalisée dans le courant de cette année. Sur ce BP, l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 87 600 € est toutefois nécessaire mais disparaîtra au budget supplémentaire lors de la reprise des résultats en raison de l'excédent 2021 qui est de l'ordre de 500 000 €

BUDGET ANNEXE ZAE De BONNEVILLE

Il s'équilibre à :

- **2 952 520 €** en fonctionnement
- **3 417 510 €** en investissement
-

En dépenses, il s'agit essentiellement d'acquisition de terrain notamment sur les zones du Bronze et de Pré-Mouchet et également d'études notamment sur la zone des Fourmis. Les travaux de viabilisation sont prévus sur 2024/2025 avec une commercialisation à partir de 2025

Un prêt relais de près de **3.3 M€** est prévu pour équilibrer ce budget.

BUDGET ANNEXE ZAE CONTAMINE SUR ARVE

Il s'équilibre à :

- **3 608 312 €** en fonctionnement
- **2 922 000 €** en investissement

Les dépenses concernent en grande partie la fin des travaux d'aménagement de la zone de la Forêt.

Les recettes prévisionnelles correspondant à des ventes de terrains toujours dans la zone de la Forêts à hauteur de près de 3 M€.

Le prêt relais de **1 700 000 €** réalisé en 2020 doit être remboursé en fin d'année 2022.

Les ventes de terrains permettront le remboursement de ce prêt relais et le financement des travaux en cours.

BUDGET ANNEXE ZAE DE MARIGNIER

Il s'équilibre à :

- **465 005 €** en fonctionnement
- **465 000 €** en investissement

Les dépenses concernent essentiellement des acquisitions de parcelles dans la zone des Près-Paris. Le financement sera assuré par un prêt relais de **465 000 €**.

BUDGET ANNEXE ZAE DE VOUGY

Il s'équilibre à :

- **30 005 €** en fonctionnement
- **30 000 €** en investissement

Il s'agit d'une mise en place de signalétique

e) Le budget Annexe Fibre Optique

Il s'équilibre à :

- **100 000 €** en fonctionnement
- **4 180 000 €** en investissement

Ce budget est en partie identique à celui présenté en 2021, en effet aucune réalisation n'a eu lieu sur cet exercice. Nous avons juste rajouté la redevance du concessionnaire pour 6 mois à hauteur de 100 000 € qui permettra de rembourser les premières échéances de l'emprunt.

En investissement, le rachat des réseaux de fibre optique aux communes d'Ayze et Vougy et à la Régie Electrique est prévu, le financement de ce rachat se fera par un emprunt du même montant.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

